

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER JUIN 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUSTEGNU À A CANZONA CORSA DOPU A U COVID PER
VIA DI U ' FESTIVALE RIGHJUNALE DI A CANZONA
CORSA '**

**SOUTIEN À LA CHANSON CORSE APRÈS COVID DANS LE
CADRE DU ' FESTIVALE RIGHJUNALE DI A CANZONA
CORSA '**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen porte sur un projet destiné à soutenir, en cette période toujours difficile, la reprise du « giru » des chanteurs et des groupes représentatifs du Riacquistu ainsi que des artistes émergents engagés pour la langue corse.

I. CONTEXTE

La crise sanitaire de ces deux dernières années a profondément atteint nos modes de vie, nos habitudes, notre rapport aux lieux de sociabilité, aux lieux d'expression culturelle.

Elle a durement touché l'économie mondiale, la Corse n'échappant malheureusement pas à cette vague, et les activités culturelles, également pourvoyeuses d'emplois et de richesses ont été impactées sévèrement.

Ses conséquences sur le monde culturel étaient doubles :

- difficultés de possibilité de création, de promotion et de valorisation pour les acteurs concernés ;

- accès difficile voire impossible aux manifestations. D'ailleurs nous avons insufflé plus d'1,1 Millions d'euros au BS 2020 pour pallier les effets de la crise. En 2021, nous avons maintenu et amplifié même cet effort en proposant d'ajouter au budget de la culture 1,2 Millions d'euros dès le BP.

Dès 2020, des adaptations du RDA ont donc été proposées et votées par votre Assemblée. Nous avons à plusieurs reprises assoupli le règlement d'aide afin d'accompagner au mieux les acteurs dans cette période de crise. Une fiche du plan Salvezza a également été dédiée au secteur culturel.

Ainsi, le RDA culture et les assouplissements votés en Assemblée de Corse depuis le 1^{er} confinement ont permis à la Collectivité de Corse - Direction de la culture - de maintenir la plupart des aides notamment au travers des aides annuelles ou des conventions pluriannuelles, de l'augmentation de l'aide à la création (audiovisuel, musique, théâtre, danse, livre), du financement des festivals qui se sont maintenus et la prise en charge des frais engagés par les festivals qui ont été annulés, le maintien de certaines activités dans les établissements culturels (Cinémathèque, CAP, FRAC) ainsi que le maintien des animations dans les médiathèques du réseau permettant à des artistes de se produire, la prolongation ou prorogation de certaines conventions, le report en 2021 de certaines subventions votées pour 2020, l'augmentation de la commande publique notamment en direction des librairies, le lancement d'appel à projet permettant la diffusion sur tout le territoire des créations en spectacle vivant ou

en arts visuels.

Il est en effet apparu important de travailler sur des cercles vertueux à l'instar de l'aide à la création, à la commande publique ou l'aide aux lieux qui ont permis aux créateurs, réalisateurs, sociétés de productions, éditeurs de travailler et de faire travailler les auteurs, les intermittents, les acteurs des filières.

Bien que la crise sanitaire s'estompe permettant la réouverture sans contraintes sanitaires des lieux culturels, la période que nous vivons encore aujourd'hui nous amène à prêter une attention encore particulière à la création et à nos artistes, auteurs qui ont souffert de cette période et à la diffusion des œuvres,

Ainsi, toute la filière musicale a fortement pâti des conséquences de la COVID. Les groupes, musiciens, sociétés de production, festivals mais aussi sociétés de prestataires ont vu leurs activités fortement impactées.

Les groupes qui ont participé à forger et transmettre l'identité corse au travers de leurs tournées estivales ont connu et connaissent encore aujourd'hui des difficultés pour se produire. Certains groupes ont dû annuler toutes leurs dates l'an dernier et certains ont pu maintenir seulement quelques dates de concerts notamment dans le cadre du « Festivale di a canzona corsa » qui a eu lieu à Aiacciu.

En outre, comme le précise la feuille de route Culture votée par votre Assemblée en 2017, « *la langue corse tient dans le processus créatif une place fondamentale.... et qu'il faudra retisser ce lien direct avec le public ...* » Il est donc important que la Collectivité de Corse permette à tous ces artistes de renouer avec la scène et permette au public de les retrouver dans les meilleures conditions.

II. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association « Le Grand cabaret corse » a été créée en décembre 2019. Elle a pour objet l'organisation d'évènements divers dont des concerts, des festivals ainsi que la promotion d'artistes corses.

Composition du bureau :

Président : Xavier Nicolai
Vice-président : Dominique Marcenaro
Trésorier : Jean-Pierre Nicolai
Secrétaire : Michael Guillon

A l'été 2021, l'association a organisé un festival de la chanson corse « festivale di a canzona corsa » à Aiacciu qui a connu un succès réel.

III. PRESENTATION DU PROJET

Le « Festivale Righjunale di a canzona corsa » vise à remobiliser le public autour d'un répertoire vocal, creuset de l'identité corse. Il s'étend du 5 juillet au 17 août et se déroule dans plusieurs communes du territoire : Aiacciu, Bastia, L'Isula, et Zona.

Il s'agit en fait non pas d'un festival (*la définition d'un festival tel que donné dans le RDA, est un évènement limité dans le temps et l'espace*) mais d'une véritable opération de

soutien aux artistes de la chanson corse souhaitant renouer avec leur public et qui se déroule au travers de tout le territoire de la Corse, agglomération et territoire rural.

La programmation se veut résolument intergénérationnelle et réunit plus d'un demi-siècle de chansons corses. Elle propose des artistes et groupes confirmés mais aussi des artistes émergents et met aussi à l'honneur les élèves des écoles de chant.

Le programme artistique prévisionnel suivant a été réalisé avec le soutien des municipalités et des communautés de communes :

➤ **BASTIA 2022 : stade Armand Cesari**

- 5 juillet : Scola in festa, Les zinzin, I Messageri, Arcusgi, Chjami Aghjalesi
- 6 juillet : Francine Massiani, I Voici di a Gravona, Diana di l'alba, Orizzonte, Canta u populu corsu
- 7 juillet : I Mantini, Hubert tempête, Doria Ousset, Mai Pesce, Jean-Charles Papi, Jean Menconi,

➤ **L'ISULA ROSSA 2022**

- 15 juillet : Francescu, Canta U populu corsu, Chjami aghjalesi, L'Arcusgi
- 16 juillet : Francine Massiani, Jean-Charles Papi, Jean Menconi, Orizzonte, Mai Pesce

➤ **ZONZA 2022 : Hippodrome de Viseo**

- 4 août : Suarina, Svegliu d'isula, Canta U populu corsu, Chjami aghjalesi, Mai Pesce
- 5 août : Atala, Arapa, Diana di l'alba, Jean-Charles Papi

➤ **AIACCIU 2022 : Casone**

- 7 août : chorale Rinascita, ACP rau corsu, Bea Casabianca, Vitalba, Orizzonte, Feli
- 8 août : Suarina, Incantèsimu, I messageri, Christophe Mondoloni
- 9 août : Scola di musica, I Maistrelli, Diana Salicetti, Cusenza, L'arcusgi
- 17 août : I Muvrini

Le budget :

Le budget prévisionnel s'élève à **252 250 €** (*hors apport en nature et bénévolat*) avec comme principaux postes de dépenses l'achat de spectacles pour 128 150 €, les prestations techniques et scéniques pour 45 000 €, la communication à hauteur de 6 000 € et la sécurité et le gardiennage pour plus de 15 675 €.

Du côté des recettes, la billetterie est estimée à plus de 112 250 €.

L'aide demandée à la Collectivité de Corse s'élève à 110 000 € et les subventions prévisionnelles des collectivités partenaires, de la Communauté d'Agglomération Bastiaise, de la commune de Furiani, de la Communauté des communes de l'Alta Rocca et de Zonza sont respectivement de 10 000 €, 5 000 €, 3 000 € et 2 000 € en

plus de la mise à disposition gratuite des sites et installations dans lesquels se dérouleront les concerts. La part du mécénat est de 10 000 €.

Compte tenu de sa spécificité, ce projet présenté par l'association « Le Grand Cabaret Corse » pour l'été 2022 ne peut être soutenu dans le cadre du Règlement des aides Culture car il ne correspond à aucune aide spécifique.

Il s'agit là, en effet, d'accorder une aide exceptionnelle au titre de l'année 2022 afin de permettre la présence sur scène de plusieurs têtes d'affiche sur une même soirée et aux quatre coins de la Corse. Le concept de multi-plateaux est onéreux mais très pertinent. Cela permet d'attirer un public nombreux mais également une ouverture à un nouveau public qui viendrait pour un groupe et découvrirait d'autres artistes par la même occasion.

Une telle manifestation, à l'échelle de toute la Corse, représente enfin un moment de communion, de partage et de transmission de notre patrimoine immatériel.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer sur les propositions de crédits d'un montant de **110 000 €** à imputer sur le **fonds Culture - programme 4423 section fonctionnement** du budget Primitif 2022 de la Collectivité de Corse.